

DELFINGEN INDUSTRY

Société Anonyme au capital de 4 027 765,28 €

Siège social : Rue Emile Streit

25340 Anteuil

354 013 575 RCS Belfort

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher(e)s actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende d'un montant de 0,77 euro par action (valeur arrondie), mis en paiement à compter du 1er juillet 2025.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2024, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2024.

2. Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3. Rémunérations du Conseil d'administration

La cinquième résolution vise à fixer le montant global des rémunérations allouées au Conseil d'administration à la somme de 150 000 euros pour l'exercice en cours.

4. Nomination de la société dénommée EXCO P2B AUDIT en tant que Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

La sixième résolution vise à nommer la société EXCO P2B AUDIT, domiciliée à MONTBELIARD, 16 rue Frédéric Japy, représentée par M. Pierre BURNEL en sa qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur François VERDIER, domicilié à Clermont-Ferrand, 9 avenue Léonard de Vinci, en sa qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

5. Nomination de la société dénommée EXCO P2B AUDIT aux fins de certifier les informations en matière de durabilité

La septième résolution vise à nommer la société EXCO P2B AUDIT, domiciliée à MONTBELIARD (25200), 16 Rue Frédéric Japy, représentée par Pierre BURNEL, en qualité

d'auditeur aux fins de certifier les informations en matière de durabilité, pour une période de six (6) exercices venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

6. Nomination de Monsieur Victor STREIT en qualité de nouvel administrateur

La huitième résolution vise à nommer Monsieur Victor STREIT, né le 10 juin 2004, à Besançon (25), en qualité d'administrateur, pour une période de six (6) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

7. Nomination de Monsieur Benoît STREIT en qualité de nouvel administrateur

La neuvième résolution vise à nommer Monsieur Victor STREIT, né le 10 juin 2004, à Besançon (25), en qualité d'administrateur, pour une période de six (6) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

8. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

Par la dixième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10% du capital social. Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 14 juin 2024 dans sa huitième résolution.

9. Pouvoirs pour formalités

La onzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

10. Modification de la dénomination sociale et modification des statuts

Par la douzième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à modifier la dénomination sociale de la Société à compter du 1er juillet 2025, et par conséquent de modifier les statuts.

11. Mise en harmonie des statuts

Par la treizième résolution, votre Conseil vous propose de modifier l'article 19 des statuts afin de prévoir la possibilité de recourir, pour tout type de décisions, à la consultation écrite, y compris par voie électronique et de prévoir la faculté pour les administrateurs de voter par correspondance.

12. Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions

Par la quatorzième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et par les statuts de la Société, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale et priverait d'effet toute autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale.

13. Pouvoirs pour formalités

La quinzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Le Conseil d'administration